

Berne, le 1^{er} mai 2025

Département fédéral des finances
Madame la Conseillère fédérale
Karin Keller-Sutter
Bundesgasse 3
3003 Berne

Programme d'allégement budgétaire 2027 – prise de position de l'ACCS

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames et Messieurs,

Le 29 janvier, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur le programme d'allégement budgétaire 2027. Le projet doit permettre d'alléger le budget fédéral de 2,7 à 3,6 milliards de francs à partir de 2027. Nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position.

Remarques d'ordre général

La mise en œuvre des mesures concernées aurait des conséquences importantes pour l'agriculture et affaiblirait considérablement la position du secteur agricole et de l'industrie alimentaire indigènes sur le marché.

Le programme d'allégement est injuste : les dépenses de l'agriculture sont stables depuis 20 ans, alors que, dans le même temps, les dépenses fédérales ont augmenté de 40 milliards de francs. De plus, l'agriculture est touchée de manière disproportionnée par ce programme. De surcroît, les revenus dans l'agriculture sont déjà trop faibles aujourd'hui, comme le Conseil fédéral l'a lui-même constaté l'année dernière dans un rapport. Chaque instrument visé par les plans d'économies revêt une grande importance pour les familles paysannes.

Commentaires sur les différentes dispositions

2.29 Augmentation des mises aux enchères de contingents tarifaires

*Impact selon le programme d'allégement budgétaire : 127 millions de CHF (2028) -> **Rejet pour les céréales panifiables***

Les arguments suivants justifient la nécessité de renoncer à cette mesure d'allégement :

- Le régime actuel contribue à la couverture des coûts de production dans le sens d'une production respectueuse des animaux et de l'environnement.
- Il assure la création de valeur et améliore ainsi la situation économique.
- Il renforce la capacité d'investissement.
- Il permet d'éviter le monopole par un petit nombre d'acteurs.

Dans le secteur des céréales panifiables, le système actuel a fait ses preuves, en cumulant un contingent d'importation et des droits de douane. Une mise aux enchères du contingent N° 27 apporterait une immense complication dans le système, sans améliorer les finances de la Confédération. A titre d'exemple, la mise aux enchères pour le deuxième semestre 2001 avait rapporté 162'000 francs à la

Confédération, pour une quantité de 35'000 tonnes, soit un montant négligeable pour les finances fédérales.

Un changement de système déstabiliserait la filière céréalière et pénaliserait, au final, fortement les producteurs et les transformateurs.

L'ACCS refuse par conséquent catégoriquement la mise aux enchères du contingent pour les céréales panifiables.

2.30 Réduction à 50 % du taux des contributions à la qualité du paysage

Réduction selon le programme d'allègement budgétaire : 65 millions de CHF (2028) -> Rejet

Les arguments suivants justifient la nécessité de renoncer à cette mesure d'allègement :

- Comme tous les cantons ne pourraient pas compenser cette réduction, il convient d'éviter les inégalités de traitement.
- Les contributions à la qualité du paysage permettent de conserver, de promouvoir et de préserver les particularités paysagères régionales.

L'objectif des contributions à la qualité du paysage (CQP) est de soutenir les familles paysannes dans leur travail de préservation, de promotion et de valorisation du paysage, conformément à l'art. 74 LAgr.

La préservation de la qualité du paysage est une prestation d'intérêt public. Les CQP sont donc utilisés pour rémunérer les familles paysannes pour des mesures spécifiques et un travail qui n'a pas été reconnu comme tel pendant de nombreuses années.

Une baisse du soutien de la Confédération aurait pour conséquence directe un manque de rémunération pour les efforts fournis au cours des dernières années. Il est inconcevable de modifier les règles du jeu en pleine partie ! L'ACCS s'oppose catégoriquement à la réduction du taux des contributions à la qualité du paysage avant la mise en œuvre de la prochaine politique agricole PA 2030.


Augmentation des prix-seuils pour les matières premières fourragères

Augmentation des recettes de la Confédération d'environ 30 millions de francs

Au-delà des mesures d'économie, l'ACCS propose, afin de participer à l'assainissement des finances, d'augmenter la protection à la frontière de 6 francs pour les matières premières fourragères. Cette adaptation permettrait d'une part des recettes supplémentaires de l'ordre de 30 millions de francs, et d'autre part de redonner la rentabilité nécessaire aux matières premières indigènes.

En vous remerciant par avance de prendre bonne note de ce qui précède, nous nous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, nos plus cordiales salutations.

ACCS - Association des centres collecteurs de céréales de Suisse



Olivier Sonderegger
Président



Pierre-Yves Perrin,
Secrétaire